

Festival Vidéo Party / 8° édition

Du 3 au 7 octobre 2017

Au ZO, au Carré d'art, au Sémaphore, au Centre social Émile Jourdan et au Périscope.

Inscrivez vos objets numériques / nouvelles formes narratives jusqu'au 30 mai 2017
et déposez vos versions définitives avant le 30 juin 2017

RÈGLEMENT

PANORAMA DES OBJETS NUMÉRIQUES / NOUVELLES FORMES NARRATIVES D'ATELIERS

Article 1 : Projet

Le Centre Social Émile Jourdan, Carré d'Art - Bibliothèque et Le Périscope organisent le "Festival Vidéo Party". Ce festival souhaite favoriser les échanges entre les jeunes et le public.

Les objets numériques / nouvelles formes narratives présentés à cette manifestation doivent :

- être réalisés par des jeunes dans le cadre d'ateliers collectifs de pratique audiovisuelle,
- être encadrés par un intervenant professionnel partenaire artistique ou culturel.
- être mis en œuvre par une structure associative ou un établissement scolaire ou tout autre type de structure ou groupe de jeunes, localisé prioritairement sur le département du Gard.
- être réalisés par des jeunes entre 7 et 18 ans.

Les objets numériques seront diffusés en présence des jeunes créateurs et d'un référent qui partageront avec le public leurs regards sur ces créations.

Les objets numériques doivent être réalisés dans un contexte pédagogique d'initiation et de découverte des écritures numériques.

Article 2 : objets numériques / nouvelles formes narratives

Les objets numériques / nouvelles formes narratives auront été réalisés en 2016 et 2017.

Les objets numériques feront l'objet d'une sélection par un comité constitué pour ce festival. Les objets numériques retenus seront diffusés dans le cadre de celui-ci du 4 au 8 octobre au Centre social Émile Jourdan, au Labo², à l'Epn Jean Paulhan. Il n'y a cependant ni concours, ni remise de prix.

Condition nécessaire à la sélection : les objets numériques doivent être présentés par les jeunes participants qui s'engagent à être présents lors de la diffusion, ainsi que l'enseignant / l'animateur et/ou l'intervenant professionnel qui a encadré le projet.

Les formats des objets numériques sont les suivants : site web, Gif, jeu vidéo, application, chaîne YouTube, web-série, web documentaire, Petit Objet Multimédia (P.O.M.), Diaporama, vidéo interactive.

La thématique des nouvelles formes narratives devra-t-être respectée. L'inscription est gratuite.

Article 3 : Droits d'auteur et droit à l'image

Chaque équipe proposant un objet numérique à Vidéo Party reste responsable des démarches requises prévues par les lois et règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne les droits de propriété littéraire, artistique, et les droits d'auteur en cas d'utilisation dans leur objet numérique de créations protégées de tierces personnes. Les équipes participantes déclarent avoir reçu les autorisations de chaque personne apparaissant dans leur film si leurs visages sont reconnaissables.

L'inscription à Vidéo Party et notamment l'envoi des objets numériques s'inscrit dans une autorisation libre de droits pour :

- les diffusions publiques au Festival Vidéo Party du 5 au 7 octobre 2017.
- la diffusion des films sur les sites internet du Périscope, d'ANIMA, du Labo2 et de tntb.net

Article 4 : Envoi des objets numériques

La fiche d'inscription doit parvenir avant le 30 mai et l'objet numérique avant le 30 juin.

Festival Vidéo Party
8° édition, du 3 au 7 octobre 2017
Inscrivez vos films jusqu'au 30 mai 2017

Inscriptions

Participants au projet

NOM	Prénom	Age	Rôle/Fonction*	email

*acteur /réalisateur/perchman/décorateur/accessoiriste/scénariste

Fiche technique

Structure :

Adresse :

Téléphone :

M@il :

ou Jeune (7 – 18 ans) :

Adresse :

Téléphone :

M@il :

Référent du projet sur la structure (obligatoire) :

Téléphone :

M@il :

Intervenant associé au projet :

Téléphone :

M@il :

Titre de l'objet numérique :

Résumé :

En partenariat avec

La Ville de Nîmes, Carré d'Art bibliothèque, le Cinéma Le Sémaphore, le collectif tntb.net / Anima / L'œil écoute